



Vers une privatisation des prud'hommes ?

Jugés trop lents et pas assez professionnels. Les prud'hommes ont été épinglés dans un rapport ministériel rédigé en 2014 par Alain Lacabarats, ancien président de la Cour de cassation. Déjà en 1954, cette juridiction créée par Napoléon était sous le feu des critiques. Pour permettre une justice plus efficace et plus rapide, un avocat parisien, maître **Hubert Flichy**, vient donc de lancer le «Centre National d'Arbitrage du Travail» (CNAT) dans le 8ème arrondissement de Paris, au siège de l' Association française d'Arbitrage. Il s'agit ainsi de la première juridiction privée destinée à trancher les litiges de droit du travail. [Capital.fr : Qu'est-ce qui coince avec des prud'hommes ?](#) **Hubert Flichy** : Le principal souci est le temps des procédures. Celui-ci est devenu extrêmement long, avec des temps d'attentes moyens pouvant aller jusqu'à plus de 37 mois en Guyane ou plus de 2 ans à Toulouse et en région parisienne, selon les derniers chiffres du ministère de la Justice. Et encore, il faut souvent ajouter les délais d'appel du jugement. Ceci est très problématique pour les deux parties, le salarié ne pouvant pas se reconstruire, et l'entreprise pouvant difficilement gérer des dossiers aussi longs, à moins d'avoir un service juridique dédié et donc coûteux. [Capital.fr : Comment fonctionne le nouveau Centre National d'Arbitrage du Travail que vous venez de monter ?](#) **Hubert Flichy** : Il s'agit d'une association à but non lucratif, comme la plupart des cours d'arbitrage privées. Les deux parties (employé et employeur, dans ce cas) doivent être d'accord sur le recours au tribunal arbitral. Mais attention, en aucun cas, le recours à cette justice privée ne peut être exigée dans le contrat de travail. La cour se compose de 1 ou 3 arbitres. En cas de juge unique, celui-ci est choisi conjointement par les parties. En cas de jugement collégial, chaque partie désigne un juge, le Lire la suite sur [capital.fr](#) Recevez notre Newsletter